

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2014, affiché le 22 décembre 2014. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 10 décembre 2014, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON (arrivée à 20 h 41) - Nicolas RIPPE - Janine DURET - Isabelle SERRAND
Etait excusée	Stéphanie CORNATON a donné pouvoir à Agnès DUBOIS
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Agnès DUBOIS Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 19 Votants : 19

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2014 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de décisions n° 5

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation. Il s'agit des décisions suivantes :

<i>Décision n° 2014-10</i>	<i>Portant conclusion d'un contrat de maintenance du terminal portable de relève des compteurs d'eau avec la Société ITRON. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour un montant de 509,16 € HT la 1^{ère} année révisable à chaque date anniversaire.</i>
<i>Décision n° 2014-11</i>	<i>Portant conclusion d'un avenant au contrat d'assurances de la flotte automobile avec SMACL assurances suite à l'acquisition du véhicule de police. L'avenant s'élève à 119,08 € pour 2014.</i>
<i>Décision n° 2014-12</i>	<i>Portant conclusion de 5 contrats d'abonnement téléphonique avec Orange Business Services pour les lignes de la Mairie, du Centre Technique, de la Bibliothèque et des 2 écoles. Les contrats s'élèvent à 166 € HT pour la mairie, 116 € HT pour l'école élémentaire et 97 € HT pour les autres bâtiments par mois avec 9 mois offerts sur la durée de chaque contrat.</i>

Décision modificative budget COMMUNE

Jean-Claude GAILLARD rend compte aux élus qu'il est nécessaire de transférer 1 000 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 6714 « bourses et prix » pour un montant de 300 € et au compte 6748 « subventions exceptionnelles » pour 700 €.

Décision modificative Budget EAU

Jean-Claude GAILLARD expose que suite aux admissions en non valeur décidées lors du dernier conseil municipal, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires sur le compte 654 pour un montant de 690 €.

Par ailleurs, les crédits prévus au budget 2014 relatifs au reversement de la redevance eau à la CCHB sont insuffisants, il manque 400 € sur le compte 651.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le transfert des crédits suivants :

- 6 152 Entretien des réseaux - 1 090 €
- 651 Redevance CCHB + 400 €
- 6541 Pertes sur créances irrécouvrables + 360 €
- 6542 Créances éteintes + 330 €

Décision modificative budget ASSAINISSEMENT

Jean-Claude GAILLARD expose que suite aux admissions en non valeur décidées lors du dernier conseil municipal, il y a lieu de prévoir un crédit supplémentaire sur le compte 654 de 20 €.

Par ailleurs, les crédits prévus au budget 2014 relatifs au reversement de la redevance assainissement à la CCHB sont insuffisants, il manque 3 190 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le transfert des crédits suivants :

- 022 Dépenses imprévues - 3 000 €
- 6152 Entretien des réseaux - 210 €
- 651 Redevance CCHB + 3 190 €
- 6541 Pertes sur créances irrécouvrables + 20 €

Revalorisation des tarifs municipaux

Jean-Claude GAILLARD liste les tarifs proposés par la Commission des finances qui s'est réunie le 11 décembre 2014. Il explique que :

- le transport scolaire de midi n'accueille que 15 enfants contrairement aux inscriptions prévues en début d'année scolaire.
- La Société SAUR devrait augmenter ses tarifs de vente d'eau d'environ 1 centime d'euro le m3 en 2015.

Agnès PRUNIAUX explique l'augmentation des tarifs des concessions. Un manque de place évident induit une réflexion sur la reprise des concessions dont le coût s'élève à 143 € par tombe pour la procédure uniquement, il resterait ensuite à effectuer les travaux (enlèvement des monuments et remise en état initial). Elle précise que l'extension du cimetière reviendrait plus chère, en effet, les devis de 2010 s'élevaient à 857 € par tombe. Au vu de tous ces coûts, elle propose une augmentation significative des ventes de concessions et précise qu'il reste encore 6 places de libre sur les 16 du columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** les tarifs au 1^{er} janvier 2015 comme suit :

Produits		Tarifs 2015
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier) avec 1 utilisation gratuite par an	60 €
	Particuliers de Dortan	300 €
	Associations extérieures à Dortan	620 €
	Maison des sociétés	200 €
Copies	A3	0.35 €
	A3 recto verso	0.65 €
	A4	0.25 €
	A4 recto verso	0.45 €
	A3 couleur	1.25 €
	A4 couleur	1.05 €
Télécopies	communication ou accusé de réception	1.05 €
Forfait pour les travaux effectués par les agents communaux	Main d'œuvre et utilisation des matériels	88 €
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m2	174 €
	Concession de 15 ans - 5 m2	348 €
	Concession de 30 ans - 2,50 m2	297 €
	Concession de 30 ans - 5 m2	594 €
	Columbarium 15 ans	78 €
	Columbarium 30 ans	156 €

Périscolaire	Garderie du midi	2,40 €
	Repas pour enfant	3,60 €
	Repas pour adulte	4,30 €
	Etudes surveillées – 20 séances	24 €
	Garderie du matin et du soir – 20 séances	24 €
Loyers de la Cité	logement de 2 pièces	65 €
	logement de 4 pièces	104 €
	logement de 5 pièces	121 €
	logement de 6 pièces	140 €
	logement de 7 pièces	156 €
	logement de 8 pièces	175 €
	Annexe (1e m2)	2,35 €
Droit de place	L'emplacement (par jour d'occupation)	20 €
Eau	Consommation en m3 (délibération du 18/11/2014)	2,12 €
	Location des compteurs d'eau	
	⊙ 15 mm	11,90 €
	⊙ 20 mm	13,40 €
	⊙ 25 mm	24,60 €
	⊙ 30 mm	25,00 €
	⊙ 40 mm	34,00 €
	⊙ 50 mm	56,10 €
	⊙ 65 mm	64,70 €
	⊙ 80 mm	109,20 €
⊙ 100 mm	144,90 €	
Assainissement	m3 (délibération du 18/11/2014)	1 €

Tableau de classement des voies communales

André PERRIN expose que suite au déclassement et reclassement des voies communales imposés par le Conseil Général après la mise en place de la déviation de Dortan, il s'avère nécessaire de modifier le tableau de classement des voies communales. Il précise que le métrage des rues sera pris en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement pour 2016.

André PERRIN présente le tableau, la longueur de voirie est passée de 19 568 à 24 158 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** le nouveau tableau de classement tel que présenté.

Arrivée de Stéphanie CORNATON à 20 h 41.

Convention avec la Communauté de Communes Haut-Bugey pour le portage de repas à domicile

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire Haut-Bugey, s'est doté de la compétence « portage de repas à domicile », à compter du 1^{er} janvier 2015.

Notre agent communal continuera d'effectuer les portages de repas, mais sous l'autorité de la Communauté de Communes, compétente en la matière à compter du 1er janvier 2015. Il convient donc de le mettre à disposition à la CCHB le temps de cette activité.

Elle donne lecture de la convention entre la Commune de Dortan et la CCHB, définissant les dispositions relatives aux conditions de travail de l'agent concerné et l'aspect financier. La Commission administrative paritaire émettra un avis sur la mise à disposition et un arrêté du Maire sera édicté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la mise à disposition de l'agent affecté au portage de repas à compter du 1^{er} janvier 2015 et **autorise** Madame le maire à signer la convention s'y rapportant.

Coupes à marteler en 2015

André PERRIN expose que chaque année, l'ONF (Office National des Forêts) demande à la commune de valider des coupes de bois dans les forêts soumises au régime forestier.

Cette année, les parcelles concernées ZI 228 et ZI 19 se situent au-dessus de Bonaz, route d'Emondeau. Le volume de bois résineux est estimé à 120 m3.

Madame le Maire propose de désigner des garants pour le partage des bois d'affouages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les coupes de bois telles que présentées et **désigne** Messieurs GUIGUE Daniel, MARECHAL Jacques et PERRIN André comme garants de la bonne exploitation des bois.

Accessibilité des bâtiments

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Aussi la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 prévoit-elle le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap.

Madame le Maire précise qu'une commission intercommunale d'accessibilité a été constituée au sein de la communauté de communes d'Oyonnax ; que le conseil municipal de Dortan a décidé l'établissement du plan de mise en accessibilité. Le diagnostic ainsi établi faisait apparaître un coût de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie évalué à environ 1 million d'euros.

Pour que soit réellement appliquée la loi de 2005 qui donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour être accessibles à tous, une nouvelle réglementation appelée l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) suspend l'application de l'article L 152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punissait d'une amende pénale de 45 000 € tout responsable qui n'aurait pas respecté les obligations d'accessibilité avant le 1^{er} janvier 2015. Cet agenda oblige, en contrepartie, un engagement vérifiable de réaliser les travaux nécessaires dans les 3 ans et doit être défini avant le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de s'engager sur la mise en place de cet agenda.

Récompenses aux étudiants et sportifs

Jean-Claude GAILLARD précise que chaque année la municipalité récompense les personnes qui se sont distinguées sur le plan scolaire, sportif ou culturel, il rappelle que sont concernés par ces récompenses, les mentions au Baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant à titre individuel au championnat de France et les 1^{er} prix de conservatoire. A l'occasion des vœux, un bon d'achat de 50 € leur est remis. Il propose de renouveler cette opération pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'attribuer un bon de 50 € pour les personnes précitées, ce bon sera à utiliser dans les magasins suivants : INTERSPORT, DECATHLON, Librairie BUFFET et La PAPETHEQUE.

Demande d'aide exceptionnelle pour travaux d'eau

Une administrée de Dortan a sollicité une aide exceptionnelle pour des travaux réalisés sur son réseau d'eau potable suite à une consommation d'eau excessive due à une fuite d'eau. Madame le Maire précise que ces travaux ont eu lieu sur le réseau d'un particulier et que la commune ne peut intervenir sur un domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **refuse à l'unanimité** d'accorder une aide exceptionnelle à cette administrée.

Conseil municipal d'enfants

Suite à la validation par le Conseil Municipal de la création d'un conseil municipal d'enfants, les membres de la commission scolaire ont rencontré les jeunes de l'école élémentaire.

Hélène JACQUET souhaite que les élus se prononcent sur 4 points :

1. les tranches d'âges
2. les modalités de réunions
3. la durée du mandat
4. l'enveloppe budgétaire.

Elle propose pour les tranches d'âges, le niveau scolaire des CM1 et CM2 pour les candidats ; les enfants de CE2, CM1 et CM2 pour les électeurs ; la durée du 1^{er} mandat d'1 an ½ puis 2 ans pour les mandats suivants, les réunions à raison d'une par mois les mercredis après-midi de 14 h à 15 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires) et 1 conseil par trimestre. Elle demande une enveloppe budgétaire de 500 €, le but étant de leur apprendre à gérer un budget de fonctionnement.

Les candidats seront au nombre de 12 (3 filles et 3 garçons de classe de CM1 ; 3 filles et 3 garçons de classe de CM2). Des documents ont été distribués le 15 décembre (déclaration de candidature à rendre pour le 5 janvier, autorisation parentale, lettre d'engagement).

Une première rencontre est programmée avec les futurs candidats le 14 janvier 2015 – du 15 au 29 janvier 2015 se tiendra la campagne électorale – le 30 janvier 2015 auront lieu les élections – l'installation du conseil se déroulera le 25 février 2015. L'enveloppe budgétaire accordée s'élève à 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** les projets tels que présentés.

Questions diverses

1. Concernant les affaires scolaires,
 - les agents de l'école maternelle bénéficieront d'1/4 h le matin pour la mise en place des temps d'activités périscolaires, un courrier a été adressé dans ce sens à la directrice de l'école.
 - les heures de bénévolat effectuées par les agents de l'école élémentaire dans le cadre des activités périscolaires seront payées.
 - un courrier sera adressé aux parents des enfants qui ne veulent pas participer aux activités périscolaires et qui sont indisciplinés, celui-ci sera fait pendant les vacances scolaires.
2. Madame le Maire demande à revoir la pertinence du maintien du bus scolaire le midi, vu l'effectif.
3. Monsieur le Maire d'Oyonnax informe les maires du maintien de l'antenne de la CPAM de l'Ain sur Oyonnax, grâce à la mobilisation des conseils municipaux du bassin.
4. Vendredi 12 décembre, une réunion entre la CCHB, la Société SAUR et la Mairie de Dortan a eu lieu suite aux problèmes d'eau sur Dortan. Il est envisagé d'effectuer des purges régulièrement, de quantifier le coût de ces purges. Devant le problème de la ressource en eau du puits d'Uffel, les travaux de la nouvelle canalisation seront entrepris début 2015. La CCHB s'engage à faire une réunion publique dès que le calendrier des travaux sera élaboré.
5. Le directeur de l'école élémentaire sollicite la mairie pour une subvention de 3 000 € en vue de l'organisation du voyage à Paris pour les enfants de CM2. Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.
6. Madame le Maire répondra au directeur du collège Saint-Joseph sur la demande de financement des écoles privées. Elle précise que Dortan n'est pas concernée car des structures d'accueil périscolaires ont été mises en place.
7. Pour les vœux du 17 janvier 2015, il est décidé que les élus seraient en charge du service afin de réduire les dépenses de fonctionnement. La commission Fêtes et Cérémonies se réunira le mardi 6 janvier à 18 h à ce sujet.
8. La commission scolaire se réunira le mardi 6 janvier à 18 h 30 avec les agents municipaux pour faire le bilan du 1^{er} trimestre scolaire 2014/2015 et travailler sur la prochaine rentrée scolaire.

La séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



La Secrétaire de séance,
Agnès DUBOIS



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.

